Burundi : Du choix de Nkurunziza dépendra la suite de l’Histoire

@rib News, 14/06/2013Le PrÃ©sident Nkurunziza veut resterâ€¦ EncoreÂ ?Par Nyandwi LÃ©onLa Constitution burundaise nâ€™entretien aucune ambigÃ¼itÃ© sur le nombre maximal des mandats prÃ©sidenti els. Lâ€™article 96 stipule clairement qu seuls deux mandats sont permis. Pour renforcer cette limite, le mÃªme article Ã©tabli que le renouvellement du mandat prÃ©sidentiel ne se fait quâ€™une seule fois. La particularitÃ© arrÃªtÃ©e sous lâ€™article 163 (4) nâ€™insinue aucunement lâ du nombre de mandats. PlutÃ´t, il nuance les modalitÃ©s de lâ€™Ã©lection du premier prÃ©sident post-transitoire - ceci pour apporter une garantie explicite que 2005-2010 fut bel et bien un mandat prÃ©sidentiel constitutionnellement reconnu, nonobstant le type de scrutin.
Nkurunziza ne peut pas nier quâ€™il a eu, pendant son 1er et 2Ã¨ mandat, plein droit aux privilÃ¨ges et pouvoirs rÃ©servÃ©s Ã lâ€™institution prÃ©sidentielle. De ce fait, nous somme de lâ€™avis que lâ€™insatiable appÃ©tit du pouvoir du â€˜Premier Cito burundais est dâ€™autant plus odieux quâ€™indÃ©fendable â€“ Deux renouvellements des mandats pour en totaliser 3 pour re ans au pouvoir; voila ce que veut le PrÃ©sident actuel â€“ cela est inconstitutionnel. Simplement.Aujourdâ€™hui, entre Nkurunz et un uniÃ¨me mandat sâ€™Ã©rige la Constitution de la RÃ©publique du Burundi. Va-t-il la violer? Wait and see mais ce qui est sÃ»r, un tel acte ne serait pas sans consÃ©quences graves qui risqueraient dâ€™entacher Ã jamais lâ€™histoire du Burundi ai que lâ€™hÃ©ritage de sa prÃ©sidence.Pour rappel, lâ€™article 117 qualifie cet acte de â€˜Haute Trahisonâ€™. Si câ€™est le burundais pourrait alors saisir le destin du pays dans ses mains â€“ lâ€™article 7 de la Constitution ouvre la voie Ã cet option. Une autre consÃ©quence grave serait la perte de la suprÃ©matie de lâ€™autoritÃ© civile sur dâ€™autres composantes de lâ€™ lâ€™ArmÃ©e - lâ€™article 246 ne pourrait plus Ãªtre invoquÃ© et/ou garantie pour un gouvernement illÃ©gitime. En plus de cel dÃ©chÃ©ance dâ€™un prÃ©sident jugÃ© illÃ©gale ne serait pas Ã exclure non plus car les articles 116, 118, 119 et 120 presc des moyens parlementaires efficaces Ã cet effet. Nous savons bien que le CNDD-FDD, comme lâ€™Opposition, regorge des individus aux statures dâ€™hommes et femmes dâ€™Ã‰tats capables de prendre la relÃ¨ve au niveau de la direction du pays. MalgrÃ© le respect et lâ€™affection que nous tÃ©moignons Ã son Excellence, une dÃ©cennie au pouvoir suffit amplement. En dÃ©mocratie, personne nâ€™est irremplaÃ§able. Au lieu de vouloir sâ€™attarder sur le confortable fauteuil prÃ©sidentiel, il ser peut Ãªtre grand temps de prÃ©parer la relÃ¨ve et rentrer dans lâ€™histoire de la nation la tÃªte haute.Abdoulaye Wade (SÃ©nÃ©gal), Arap Moi (Kenya), Kenneth Kaunda (Zambie), Nelson Madiba Mandela (Afrique du Sud) etc. sont des sages hommes dâ€™Ã‰tat qui ont passÃ© le tÃ©moin dans une grande sÃ©rÃ©nitÃ©. Il y a eu aussi Mobutu (ex-ZaÃ¯re), Idi Amin D (Uganda), Jean-BÃ©del Bokassa (Centre Afrique) etc. qui ont choisi lâ€™entÃªtement et fermer les yeux Ã la rÃ©alitÃ© â€“ leu furent tristes, pour dire le moins. Comment peut-on expliquer le revirement du PrÃ©sident Nkurunziza? Le pays pourra-t-il vaincre cette tendance tyrannique qui perdure depuis lâ€™indÃ©pendance? Quoi quâ€™il en soit, nous restons fondamentalem convaincus que la dÃ©mocratie fleurira. La RÃ©publique se lÃ¨vera - un jour. Ce nâ€™est quâ€™une question de temps.Notre est quâ€™un parti politique au pouvoir qui dÃ©montre une incapacitÃ© chronique et permanente de rÃ©soudre des problÃ¨mes sÃ©rieux directement liÃ©s Ã son fonctionnement et au fonctionnement de lâ€™Ã‰tat est un parti affaibli, dÃ©cadent avec un lendemain incertain. Ã€ partir du moment quâ€™une formation politique ferme ses yeux devant ce fait, elle dÃ©clare inÃ©vitablement sa dÃ©mise - et le RÃ©gime en place en est la preuve la plus incontestable. Ce nâ€™est pas trop tard de recti le tir. Le choix du PrÃ©sident Nkurunziza dÃ©terminera la suite de notre lâ€™histoire collective.Bujumbura, Nyandwi LÃ©on